



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Vendee

Question écrite n° 38571

Texte de la question

M Philippe Puaud attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la situation des etudiants actuellement en classe de DPECS au lycee Pierre-Mendes-France, a La Roche-sur-Yon, classe creee a la rentree de septembre 1987. Pour acceder en deuxieme annee, ces etudiants sont obliges de presenter leur candidature dans l'academie de Bordeaux, compte tenu de l'absence de classe de deuxieme annee dans l'academie des Pays de la Loire. Ceci est particulierement dommageable pour ces etudiants qui ne sont pas surs de pouvoir tous acceder en seconde annee dans cette academie, faute de place. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui preciser s'il envisage, pour la prochaine rentree scolaire, l'ouverture d'une classe de deuxieme annee DECS, au lycee Pierre-Mendes-France de La Roche-sur-Yon.

Texte de la réponse

Reponse. - sanctionnee, d'une part, par un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au niveau V et, d'autre part, par un brevet professionnel (BP) au niveau IV. Il n'y a pas de diplome de niveau III, du type brevet de technicien superieur. L'opportunité de la creation d'un tel diplome doit étre appreciee au sein de la 20e commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social, qui rassemble les representants des professionnels, employeurs et salaries, de l'administration et des pedagogues. C'est au vu des resultats de l'etude qui sera conduite par cette commission que la decision de creer un nouveau brevet de technicien superieur dans ce domaine professionnel sera prise. La 20e commission professionnelle consultative va étre saisie de cette demande.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38571

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1347

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2031